

Paris, le mardi 4 octobre 2022

## 6 octobre : journée nationale des aidants

### Il est urgent de les soutenir !

À l'occasion de la journée nationale des aidants, l'association APF France handicap rappelle que les 11 millions de personnes concernées : parents, conjoints, enfants, frères, sœurs... attendent une meilleure prise en compte de leurs besoins et revendiquent le libre choix d'être aidant.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise des métiers de l'humain, il est d'autant plus urgent d'apporter des réponses proportionnées à la charge croissante portée par les aidants familiaux.

La notion d'aidante, d'aidant familial est couramment associée au rôle joué par une personne adulte auprès d'un parent âgé en perte d'autonomie. Pourtant, nombreux sont les parents, frères, sœurs et conjoints à s'occuper d'un adulte ou d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante par exemple... et ils sont trop souvent oubliés. Dans une enquête menée par APF France handicap en 2019, près de 98 % des personnes venant en aide à un proche en situation de handicap estimaient que leurs problématiques n'étaient pas bien prises en compte dans les politiques publiques.

Près de 98 % des personnes venant en aide à un proche en situation de handicap estiment que leurs problématiques n'étaient pas bien prises en compte dans les politiques publiques.

En 2022, même si certaines évolutions sont tangibles, la reconnaissance des aidants familiaux et la réponse à leurs besoins sont loin d'être acquises : être aidante, aidant familial ne peut toujours pas être un libre choix.

### Une crise des métiers de l'humain qui affecte lourdement les aidants familiaux

Le manque de professionnels des métiers du soin et de l'accompagnement entraîne inévitablement des ruptures d'accompagnement, d'accueil et de soins, que ce soit à domicile ou dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les aidants familiaux se trouvent ainsi de plus en plus sollicités.

« Je devais me faire opérer mais je n'ai trouvé aucune solution de service à domicile pour venir s'occuper de ma fille. Ce sont mes autres enfants qui ont dû se relayer » explique le papa d'une enfant de 34 ans ayant un polyhandicap.



#### APF France handicap demande :

- La revalorisation et la reconnaissance des métiers de l'accompagnement et du soin afin de permettre aux aidants familiaux de faire appel à des aides humaines en fonction de leurs besoins.
- Le développement de services de proximité et de qualité accessibles sur l'ensemble du territoire.

Contact presse  
Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)

## La VAE pour les aidants familiaux, une mesure à élargir

Pour faire face aux difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs, le gouvernement entend insérer dans le projet de loi pour le Fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi une disposition permettant aux aidants familiaux d'accéder plus facilement à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cela peut permettre à des personnes de revenir sur le marché du travail après s'être arrêtées parfois des années pour s'occuper de leur proche. Toutefois, cette VAE ne doit pas avoir pour seul objectif de répondre à la pénurie d'aide humaine. En effet, cela assigne les aidants familiaux aux métiers du care et limite les compétences acquises à un seul domaine alors qu'elles sont plus larges (relationnelles, adaptabilité, démarches administratives, parcours d'étude, formation, etc.). En outre, la solidarité familiale n'a pas vocation à remplacer la solidarité nationale : les aidants familiaux ne sont pas une variable d'ajustement des problématiques d'emploi dans le secteur médico-social. Enfin, la VAE n'est pas le premier besoin des aidants familiaux.



### APF France handicap demande :

- L'ouverture du bénéfice de la VAE aux aidants de personnes malades et un accompagnement des aidants familiaux pour le choix du secteur d'activité, sans se limiter à l'action sociale et au médico-social.

## Un congé de proche aidant encore peu attractif

Même si des améliorations ont été apportées à son indemnisation avec la loi de financement de la Sécurité sociale (indemnisation au niveau du SMIC), certaines situations ne sont pas prises en compte (quand le taux d'incapacité de la personne est entre 50 et 79 %). En outre, sa durée d'indemnisation reste insuffisante et ne permet pas aux aidants familiaux de se projeter sereinement et d'en bénéficier quand ils en ont besoin.



### APF France handicap demande :

- L'extension de l'accès au congé à partir d'un taux d'incapacité de 50 %.
- L'augmentation de la durée d'indemnisation du congé proche aidant (actuellement 66 jours) sur la totalité du congé (365 jours).

Enfin, dans la perspective de la réforme des retraites qui s'annonce, APF France handicap exige qu'une attention particulière soit portée aux aidants familiaux afin d'éviter les situations de pauvreté durant la retraite. Pour cela, l'association demande un maintien des droits à la retraite sur la base d'un temps plein pour toutes celles et ceux qui ont dû réduire ou interrompre leur activité professionnelle pour être dans leur rôle d'aidante, d'aidant.

Retrouvez la page APF France handicap  
dédiée à la journée nationale des aidants  
(initiatives, revendications)

➔ [apf-francehandicap.org/aidant](https://www.apf-francehandicap.org/aidant)